

# SEANCE DU 20 MARS 2013

L'an deux mil treize le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/03/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Mr David MASSÉ est élu secrétaire.

Assistait également : Mr FOURMY, Trésorier de Sainte-Maure.

\*\*\*\*\*

## 2013/20 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2012 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 723,85		9 379,96		12 103,81	
Opération de l'exercice	41 011,92	74 268,65	38 994,37	18 016,00	80 006,29	92 284,65
<b>TOTAUX</b>	<b>43 735,77</b>	<b>74 268,65</b>	<b>48 374,33</b>	<b>18 016,00</b>	<b>92 110,10</b>	<b>92 284,65</b>
Résultats de clôture		<b>30 532,88</b>	<b>- 30 358,33</b>			
Restes à réaliser			<b>11 895,00</b>			

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012.

## 2013/21 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 30 532,88 Euros
- un déficit cumulé d'investissement de 30 358,33 Euros

- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2012 38 000 Euros

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :**

### **A titre obligatoire**

Au compte 1068 pour couvrir le

besoin d'autofinancement de la section d'investissement 30 532,88 Euros

### **Solde disponible**

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) ////////////////

## 2013/22 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2013

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Le budget 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>80 595,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>378 420,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE, à l'unanimité, le budget unique du service assainissement de l'année 2013.

## 2013/23 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr MONTIER Guy, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif budget communal de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Thierry BRUNET, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		119 611,19		39 261,48		158 872,67
Opérations de l'exercice	300 202,66	378 072,90	68 172,83	40 526,88	368 375,49	418 599,78
<b>TOTAUX</b>	<b>300 202,66</b>	<b>497 684,09</b>	<b>68 172,83</b>	<b>79 788,36</b>	<b>368 375,49</b>	<b>577 472,45</b>
Résultats de clôture		197 480,47		11 615,53		209 096,00
Restes à réaliser			192 390,00	48 588,00		

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012.

## 2013/24 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,  
réuni sous la Présidence de Mr Thierry BRUNET, Maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, ce jour,  
Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	197 480,47 Euros
- un excédent cumulé d'investissement de	11 615,53 Euros

- un virement à la section d'investissement prévu au budget 2012 154 000 Euros

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :**

### **A titre obligatoire**

au compte 1068 pour couvrir le besoin  
d'autofinancement de la section d'investissement 132 186,47 Euros

### **Solde disponible**

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 65 294,00 Euros

## 2013/25 – BUDGET COMMUNAL ANNEE 2013

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>432 228,00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>345 643,00 Euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique de l'année 2013.

## 2013/26 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ANNEE 2012

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

• Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 (Commune, Assainissement) par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## 2013/27 – DEVIS TRAVAUX CHEMIN DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise THIBAULT Pascal à Ports-sur-Vienne concernant la démolition du mur en pierre dans le cadre du dossier d'élargissement du Chemin Rural n° 9 dit « Chemin de la Fontaine ».

Ce devis s'élève à 1 028,00 Euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de Monsieur Thibault d'un montant de 1 028,00 Euros hors taxes.

AUTOIRSE Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## 2013/28 – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

### AVENANT AU MARCHE DES LOTS

#### n° 1 Démolition Maçonnerie et n° 5 Electricité Chauffage Ventilation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie, il convient d'établir des avenants pour les lots n° s 1 et 5.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2012,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Démolition Maçonnerie SARL GUIET Antogny-le-Tillac

Montant marché initial 17 659,93 Euros H.T.

Plancher dalle pleine emplacement élévateur 3 373,75 € H.T.

Enduit à pierres vues sur façade principale 3 281,00 € H.T.

Avenant n° 1 + 6 654,75 Euros H.T.

Nouveau montant du marché **24 314,68 Euros H.T.**

Lot n° 5 – Electricité Chauffage Ventilation

SARL PLUMÉ-THOMASSEAU Marcilly-sur-Vienne

Montant marché initial 11 880,00 Euros H.T.

Fourniture et pose coffret informatique 1121,57 € H.T.

Avenant n° 1 + 1 121,57 Euros H.T.

Nouveau montant du marché **13 001,57 Euros H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**2013/29 – SUBVENTION à l'Association Planète Loisirs NOUATRE  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013**

Vu la présentation de la situation de l'association Planète Loisirs de Nouâtre et notamment des orientations confirmées lors de son assemblée générale du 15 mars 2013,

Vu le supplément demandé aux familles, si la subvention accordée par la commune est inférieure à la subvention d'équilibre, introduisant un surcoût d'autant plus important que le quotient familial est faible,

Vu le soutien apporté à l'association jusqu'à ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder la subvention d'équilibre de 13,50 Euros par journée/enfant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**2013/30 – CREATION D'UN POSTE d'AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT AIDÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi conclu avec Monsieur Jacky Charbonneau arrive à échéance au 30 avril 2013.

Monsieur le Maire expose qu'au vu des différents besoins de la commune, il serait souhaitable d'envisager la création d'un nouveau emploi en contrat aidé (CUI-CAE) ou (contrat Emploi d'avenir) pour aider l'employé du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent technique en contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) ou (Contrat Emploi d'Avenir) selon les modalités de recrutement en vigueur à chaque contrat.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire

CHARGE le Maire de procéder au recrutement de l'agent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent et tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal fixe une réunion, pour la finition du wagonnet qui sera installé au rond point à l'entrée de Marcilly, le mardi 26 mars 2013 à 18 heures, salle des fêtes.

La fête de l'Eau aura lieu le samedi 4 mai 2013 sur les bords de Vienne.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,